

## Conditions générales de vente

---

Les conditions générales des ventes sont annexées à la convention de formation.

VitalÔréflex Québec est une entreprise enregistrée sous le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1181707101, dont le siège social est situé au 1552 avenue Ducharme, Montréal, Québec, H2V 1G3.

VitalÔréflex Québec ne dispense aucun de ces services (altiers, formations, conférence, etc.) dans ses locaux.

### 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles VitalÔréflex Québec fournit à ses clients professionnels des services de formation, d'ateliers de bien-être, des webinaires et d'accompagnement en prévention de la santé mentale et du bien-être au travail.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de VitalÔréflex Québec. Le client déclare les accepter sans réserve.

Les clients de VitalÔréflex Québec sont des personnes physiques ou par extension leur employeur si ce dernier est l'interlocuteur de VitalÔréflex Québec pour le règlement de la prestation.

### 2. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations conclues entre VitalÔréflex Québec et toute entreprise cliente.

Toute acceptation d'une soumission implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

### 3. Services proposés

VitalÔréflex Québec propose notamment :

- Des formations en santé mentale et prévention des risques psychosociaux
- Des ateliers de bien-être au travail
- Des formations Cohésion d'équipe
- Des webinaires
- De l'accompagnement et conseils en milieu professionnel

1 Les services peuvent être offerts en présentiel ou en dsitanciel.

#### **4. Commande et confirmation**

- Toute prestation fait l'objet d'une proposition commerciale appelée soumission.
- La commande est considérée comme ferme à réception de la soumission signée.
- Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide de la convention de formation (rédigée suite à l'accord de la soumission), dûment complétée et signée, accompagnée d'un acompte de 50% du coût total de la formation.
- Dès réception de la convention, une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par courriel au client, accompagnée du programme précisant les dates, lieu et horaires.
- Toute acceptation de la convention de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente.
- Une convention de formation en double exemplaire est transmise par courriel au client, charge à lui de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.

#### **5. Tarifs et modalités de paiement**

Les tarifs sont indiqués en dollars canadiens (CAD) et s'entendent hors taxes, sauf mention contraire. Les taxes applicables (TPS et TVQ) sont ajoutées à la facturation selon la réglementation en vigueur.

Les factures émises par VitalÔréflex Québec incluent les informations requises, notamment les numéros d'inscription aux fichiers de taxes (TPS et TVQ). Elles sont payables selon les modalités convenues entre les parties.

VitalÔréflex Québec Inc. est inscrit au fichier de la taxes sur les produits et services/taxe de vente harmonisé (TPS/TVQ) sous le numéro : 74183 3834 RT0001

Toutes les factures émises par VitalÔréflex Québec ce sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Sauf indication contraire :

- 50 % payable à la confirmation et signature de la convention de formation
- Le solde payable dans un délai de 30 jours suivant la facture émise le 1er jour de formation



Tout retard de paiement pourra entraîner :

- Des intérêts à hauteur de 12%/an soit 1% par mois de retard
- La suspension des prestations en cours

## **Frais de déplacement et logistique**

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les interventions en présentiel (déplacement, hébergement, repas, location de salle ou matériel spécifique).

Ces frais sont précisés dans le devis ou feront l'objet d'une facturation complémentaire avec accord préalable du client.

## **6. Annulation et report**

### **Annulation par le client**

- Plus de 30 jours avant la formation : aucun frais
- Entre le 30ème et le 15ème jour avant : 50 % du coût total de la formation sera exigible immédiatement à titre de dédommagement
- Moins de 15 jours : 100 % du montant facturé sera exigible immédiatement.
- Toute demande d'annulation en cas de force majeure devra être motivée par écrit.
- En cas de demande d'annulation résultant d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical. A noter que la totalité du coût de la formation est due même si le stagiaire n'assiste pas à toute la formation et seuls les stagiaires ayant assistés à toute la formation pourront être évalués en fin de formation.

### **Annulation par VitalÔréflex Québec**

VitalÔréflex Québec se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie d'un formateur...) sans dédommagement, ni pénalité versée au client.

Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalité.

Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées. VitalÔréflex Québec ne



pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

## **Report**

Un report peut être accepté sans frais si demandé au moins 30 jours à l'avance, selon disponibilité

## **7. Obligations du client**

Le client s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des services
- Assurer des conditions adéquates pour les interventions (logistique, accès, matériel)
- Informer les participant·e·s du cadre des prestations

## **Modalités spécifiques aux webinaires et formations à distance**

Le client est responsable :

- De la qualité de la connexion internet
- De l'accès aux outils numériques requis
- De la présence effective des participant·e·s

Vitaloréflex Québec ne pourra être tenu responsable des problèmes techniques imputables au client.

## **8. Responsabilité**

Vitalôréflex Québec s'engage à fournir ses services avec professionnalisme et diligence.

Les services proposés par Vitaloréflex Québec s'inscrivent dans une démarche de prévention, de sensibilisation et de développement des compétences.

Ils ne constituent en aucun cas :

- Un acte médical
- Un suivi psychologique ou thérapeutique
- Un service d'urgence



Les participant·e·s sont invité·e·s à consulter un·e professionnel·le de la santé qualifié·e en cas de besoin.

La responsabilité de Vitaloréflex Québec ne pourra être engagée en cas de mauvaise utilisation des contenus ou recommandations.

VitalÔréflex Québec s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de VitalÔréflex Québec ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de VitalÔréflex Québec.

VitalÔréflex Québec n'est pas responsable des objets et effets personnels de son client et ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de VitalÔréflex Québec dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

VitalÔréflex Québec déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile et professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

## **9. Propriété intellectuelle**

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports, notes des formateurs, présentation VitalÔréflex Québec, supports média, audio, vidéo, brochures, les dénominations marques et logos etc. utilisés dans les formations VitalÔréflex Québec ainsi que tout autre matériel ou documentation mis à disposition du formateur dans le cadre de la formation et de son action, resteront la propriété entière et exclusive de VitalÔréflex.

Ces matériels pédagogiques VitalÔréflex Québec, ne peuvent être reproduits ou copiés en aucune

Québec. Les Matériels pédagogiques VitalÔréflex Québec sont protégés notamment par les droits d'auteurs et les dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle.

## **10. Conditions spécifiques – Formations admissibles (loi du 1 %)**

Lorsque les prestations sont susceptibles d'être admissibles à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre :

- Vitaloréflex Québec fournit les éléments nécessaires (objectifs pédagogiques, contenu, durée, etc.)
- Le client demeure seul responsable de :
  - La déclaration des dépenses
  - La conformité aux exigences légales
  - La conservation des pièces justificatives

Aucune garantie d'admissibilité ne peut être donnée.

## **11. Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre des prestations.

## **Image et communication**

Sauf opposition écrite du client, Vitaloréflex Québec se réserve le droit de mentionner le nom du client à titre de référence commerciale, sans divulgation d'informations confidentielles.

## **12. Protection des renseignements personnels**

VitalÔréflex Québec s'engage à respecter les lois applicables au Québec en matière de protection des renseignements personnels.

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation contractuelle.

### **13. Force majeure**

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution causée par un événement de force majeure (ex. : catastrophe naturelle, pandémie, grève, etc.).

### **14. Conditions restrictives**

VitalÔréflex Québec réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

### **15. Droit applicable et juridiction**

Les présentes CGV sont régies par les lois en vigueur dans la province de Québec.

Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du Québec.

### **16. Acceptation**

La signature d'une soumission ou la confirmation d'une commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de VitalÔréflex Québec et je les accepte.

A

Le

Signature et cachet :



